VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

D'UN

JOLI COTTAGE SIMPLE RETIRE DE LA BANQUETTE

DANS LE

PREMIER DISTRICT.

No 2526 Palmyra,

Entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

JEUDI, LE 21 OCTOBRE, 1909, A MIDI,

A LA BOURSE DES PROPRIÉTÉS FONCIÈRES, No 311 RUE BARONNE.

Mme Ruth Herbert, Femme de Charles Spicer, et als., vs les Mineurs Smith.

No 90,619 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS. DIVISION B

PAR CARRERE & KEENEY — Ernest A. Carrère, encanteur, bureau 806 rue Gravier, entre Carondelet et Baronne. JEUDI, le 21 octobre 1909 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement en date du 1er octobre 1909 et signé de la Cour ouverte le 2 septembre 1909 et jugé en Cour ouverte le 10 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à enchère publique, aux propriétés ci-après décrites à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges, servitudes et dépendances qui appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bartholomy, Dorgenois, Rocheblave et Palmyra, désigné par le No 5 sur un plan dressé par A. D. Hémecourt, ancien voyer, le 10 juillet 1895, déposé en l'étude de P. C. Claverie, ancien notaire en cette ville, par acte daté du 10 octobre 1953, et par le même numéro d'une copie de plan dressé par Arthur de Armas, voyer, en 7 mars 1870, ledit lot mesurant en mesure américaine 27 pieds 4 pouces de face à la rue Palmyra sur 108 pieds de profondeur.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple couvert en ardoise, retiré en arrière du trottoir, grillage en fer et contenant 5 chambres, vestibule, galerie dans la cour se trouvant hangar externe, etc., et portant le numéro municipal 2526 rue Palmyra.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1909, les frais de l'acte de vente, prévoyant Jno Watt Duffy, notaire, et devra en prendre possession du lot et de ses améliorations, et signer un compromis, avec caution, pour le paiement du prix de vente, à l'encanteur 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Ed. J. Tinborger, Fred Andry, avocats.

21 sept—21 26—oct 5 10 17 18 19 20 21

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU ENTIER D'UN "HOME MAGNIFIQUEMENT MEUBLE.

No 3016 RUE BOURGOGNE.

A l'Encan, MERCREDI, le 20 Octobre, à 11 heures a. m.

DANS L'AFFAIRE DE LA SUCCESSION DE HENRIETTA DORA OHSE SMITH No 90 836 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, conformément à un ordre du Hon. Fred D. King, juge de la Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent, rendu en date du 27 septembre 1909 ordonnant à Harry W. Fitzpatrick, Encanteur, d'annoncer et de vendre, après demande, regard et avis, d'après l'inventaire enregistré, ce qui est une partie décrite comme suit:

PIANO, BEAUX MEUBLES DE SALON ET SALLE A MANGER, USTENSILES DE CUISINE DE TOUTE DESCRIPTION, LE TOUT EN BONNE CONDITION ET DE BAN GRADE.

CONDITIONS—COMPTANT. PAS DE LIMITE OU RESERVE. DEPOT REQUIS.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.

CARSTEN E. TORJUSEN, Avocate. BARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.

Bureaux Bâtisse Maison Blanche. 316 rue Carondelet.

29 sept—29—oct 3 10 17 20

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE

MACHINE PARLANTE.

REGISTRES! REGISTRES! REGISTRES!

MEUBLES DE BUREAU, COMPTES COURANTS.

A l'Encan, JEUDI, le 14 Octobre 1909, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 523 rue Union, sans Limite ou Réserve.

National Automatic Fire Alarm Co. vs New Orleans Talking Machine Co., Ltd.

No 88,515—Cour Civile de District.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 1er octobre 1909 dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, je procéderai de vendre à enchère publique, à vente de meubles de bureau, machine à écrire, assortiment de registres, comptoirs vitrines, addressograph, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

John Dymond, Jr., E. M. Stafford, avocats pour le Requérant.

5 oct—5 12 13 14

Victor, Edison Columbia, American, Zono et Leeds de Phono. Accessoires de bureau, comptoirs vitrines, addressograph, d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

John Dymond, Jr., E. M. Stafford, avocats pour le Requérant.

5 oct—5 12 13 14

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE

Samedi, 16 octobre 1909, à 10 30 A. M.

Succession de George Maxwell

No 90,804—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C

SAMEDI, 16 octobre 1909, à 10 30 h. A. M., sur les lieux, No 2700 rue Bourbon, Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lui donné et signé du 5 octobre 1909 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan à propriété mobilière décrite aux inventaire et registre comprenant de Deux wagons à ressorts, un [illegible] de harnais à vendre.

Conditions—Comptant à l'encan.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

[illegible]

8 oct—10 15 16

Freed & Co.

Succession de Edward Spicer

No 90 201—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. A

La Résidence Simple à deux Etages en Bois,

No 2922 Rue N. Rempart,

Entre les Rues Press et Montégut

A l'encan MERCREDI le 27 octobre 1909 à midi.

PAR FREED & CIE—A. A. Freed, Encanteur, à notre bureau 838 rue Gravier.

EN vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à ressorts à quatre roues, neuf, avec bandes, [illegible] de harnais, etc. Saisie dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans. JOHN F. CASEY, avocat pour le demandeur.

[illegible] 14 19

Mary Brown vs Joseph Parise

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40 500—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable [illegible] juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon de marque [illegible]. Saisie dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. H. N. Gautier, avocat pour la demanderesse.

8 oct—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gottlieb Brochure vs Mme A. Gazana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Montégut, Rempart, Bourgogne et Press, désigné comme lot No 1, sur un plan levé par J. A. Garx, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur et trente lignes para elles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lieux à la date du paiement de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur par devant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26 oct 3 10 17 24 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX SPLENDIDES CARRES DE TERRE

Rues Général Taylor, Berlin, Rocheblave et Dorgenois.

Et avenue Caffin, rues Lamanche, Derbigny et Solidelle.

Succession de Mme A. E. Knebel.

No 87 731—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI le 19 octobre 1909, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 13 septembre 1909 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le splendide carré de terre situé dans le Sixième District de cette ville, et borné par les rues Général Taylor, Berlin, Dorgenois et Rocheblave, mesurant 300 pieds de face rue Rocheblave, 287 pieds 5 pouces 7 lignes de façade rue Berlin, 270 pieds 8 pouces 4 lignes, plus ou moins, de façade rue Dorgenois, environ 85 pieds six pouces sur une première ligne faisant face à la rue Général Taylor, de là sur une ligne oblique le long de la rue Général Taylor, au coin de la rue Dorgenois, 224 pieds 9 pouces 1 ligne étant la même propriété décrite en détail, dans l'acte de vente à Joseph Knebel passé pardevant A. Hero Jr., notaire, le 26 mars 1903, étant une vente des héritiers de C. W. Sterry.

Cette propriété est accessible par la ligne de chemin de fer de l'avenue Napoléon, et est située dans une partie de la ville qui s'améliore rapidement.

2 Un certain îlet de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 816 sur un plan de J. A. D'Hémecourt, voyer, daté du 14 avril 1870 et déposé parmi les registres de A. Ducatel, notaire, comme plan No 39 du livre des plans No 7, borné par les rues Derbigny, Solidelle, l'avenue Caffin et la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) composé de vingt-deux lots, numérotés de 1 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 1 formant l'encoignure de l'avenue Caffin et la rue Derbigny et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur et façade à la rue Derbigny. Les lots 2 à 11 inclusivement mesurant chacun trente et un pieds deux lignes de face à l'avenue Caffin sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 11 formant l'encoignure de la rue Solidelle. Les lots 12 à 21 inclusivement mesurant trente et un pieds deux lignes de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) sur cent quarante pieds six pouces de profondeur, le lot 12 formant l'encoignure de la rue Solidelle, et le lot 22 formant l'encoignure de la rue Derbigny, trente et un pieds de face sur la rue projetée au long de la propriété Howell (rue Lamanche) étant plus particulièrement décrite en l'acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire le 20 juin 1903, de E. Culotta à Jos. Knebel.

Une occasion pour spéculation ou placement, certain de s'améliorer.

Conditions—1/3 ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication publique, toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1909 au dessus et en plus du prix d'achat, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant A. J. Cahill, notaire aux frais des acquéreurs.

15 sept—15 19 26—oct 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Rosa Brothers, Veuve par 1er mariage de William Laub, et veuve par 2me mariage de James Arthus et de son époux William Laub.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,156—Division D—Attendu que Mme Therese Jockel, veuve par 1er mariage de August Laub, maintenant épouse de Charles Thomas a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans les successions de feu Mme James Arthus et de son prédécédé époux William Laub, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

2 oct—2 6 11

Succession de Jno. Y. Gilmore.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 66,546—Division C—Attendu que John Y. Gilmore a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jno Y. Gilmore, décédé testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—R. E. Browne, avocat.

20 sept—30—oct 6 9

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE

D. Rau & Son vs Hugo Knobloch.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 3-738. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Hy Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à enchère publique, en face de mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un wagon à ressorts à quatre roues, neuf, avec bandes, [illegible] de harnais, etc. Saisie dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. JOHN F. CASEY, avocat pour le demandeur.

[illegible] 14 19

Mary Brown vs Joseph Parise

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 40 500—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable [illegible] juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 19 octobre 1909, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir: Un wagon de marque [illegible]. Saisie dans affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM. J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. H. N. Gautier, avocat pour la demanderesse.

8 oct—8 14 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Gottlieb Brochure vs Mme A. Gazana et al.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 34,282—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à enchère publique, en face de la porte de la maison de Cour No 320 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 16 octobre 1909, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent et tous droits, privilèges, servitudes et avantages qui y appartient ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Howard, Sud Liberté, Washington et Sixième, îlet 333; ledit lot mesure 34 pieds 6 pouces de face à la rue Howard sur 100 pieds 6 pouces de profondeur, désigné comme lot No 1, sur un plan levé par J. A. Garx, daté du 9 mai 1841 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, anciennement notaire en cette ville, ledit lot mesurant en mesure américaine, quarante quatre pieds huit pouces de face à la rue Rempart sur trente et un pieds huit pouces de profondeur et trente lignes para elles.

Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an ou de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et l'en de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, avec 10 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être livrée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer au dessus du montant de son enchère toutes les taxes pour l'année 1909 et de prendre possession des lieux à la date du paiement de l'acte. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant E. M. Stafford, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

James O'Connor, Stafford & Lambert, avocats pour l'Exécuteur.

26 sept—26 oct 3 10 17 24 27

VENTES A L'ENCAN

Will J. Morgan.

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme MAGDALENA MEDARIS—No 87 046—Cour Civile de District, Division E.

Trois terrains désirables,

Troisième District, rue Mazant entre les rues Rempart et St Claude.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E Cour Civile de District, daté et signé en cour ouverte le 4 août 1909, et adressé à Will J. Morgan, encanteur, il sera vendu à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 21 octobre 1909, la propriété ci-après décrite à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Rempart, France, St Claude et Mazant, désigné par les lettres S, T, et U d'après un devis de voyer dressé par C. Uncas Lavin, député voyer de ville, daté du 7 octobre 1908, annexé à un inventaire pris par Wm V. Seeber, notaire, le 17 septembre 1908, d'après cela ledit lots sont contigus et mesurent chacun 31 pieds de face à la rue Mazant sur la même largeur dans le fond, et par une profondeur, entre lignes égales et parallèles de 88 pieds 6 pouces, et ledits lots sont composés des lots 12, 13 et 14 sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, daté du 20 mai 1833, déposé en l'étude de Octave De Armas, ancien notaire.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a payable en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur ou des acquéreurs, en billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue et les actes devant contenir les clauses de non aliénation et la vente sans estimation et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes pour l'année 1909 et de déposer avec l'encanteur 10 0/0 du prix de la vente au moment de l'adjudication, et les actes de vente devant être pardevant Wm V. Seeber, notaire, aux frais de l'acquéreur.

WILL J. MORGAN, Encanteur.

331 333 rue Carondelet.

A. J. Rossi, avocat pour la demanderesse.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats pour la 3rd Dist. Savings Bank & Trust Co., tutrice pour le mineur.

19 sept—19 26—oct 3 10 17 21

Johness Realty & Investment Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Amélie Duffourc.

PAR JOHNESS REALTY & INVESTMENT CO—Allen H. Johness, Encanteur—JEUDI, le 14 octobre 1909, à midi, il sera vendu à l'encan, à mon bureau, No 827 rue Gravier, le

JOLI COTTAGE

Simple et attrayant, No 7830 rue Hickory, entre les rues Fern et Burdette, sur deux terrains, la maison consiste de galeries sur le devant et sur le côté, deux chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et chambre à bain avec amélioration sanitaire, hangar et écurie dans la cour.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, in re Succession de Amélie Duffourc, Dossier No 88 331, daté et signé du 1er juin 1909, j'offrirai en vente à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, dépendances ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 227, borné par les rues Hickory, Burdette, Fern et Green, les dits lots sont désigné par les numéro municipaux 7 et 8 sur un certificat ou devis de voyer daté du 29 janvier 1906 par D. E. Seghers et fils, voyers, et annexé à un acte de vente par Frederick Lambert à Mme Henry Todesano, passé le 26me jour de juillet 1906 pardevant Michel V. Dejean, un notaire en cette ville, et d'après lequel dit devis les lots 7 et 8 mesurent chacun trente (30) pieds de face à ladite rue Hickory sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers (1/3) ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, devant être démontré par les billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, stipulant de porter intérêt au taux de sept (7) pour cent par an de leur date jusqu'au paiement final, et le paiement de cela devant être garanti par hypothèque spéciale et l'en de vendeur sur ladite propriété jusqu'à paiement final dudit billet.

Les taxes pour l'année courante 1909 contre ladite propriété devant être assumées par l'acquéreur, au dessus et en plus du montant de son enchère. Le transfert de l'assurance, et toutes autres clauses de sécurités de non aliénando devant être en l'acte de vente, pardevant John J. Ward, notaire aux frais de l'acquéreur, dix (10 0/0) pour cent du prix d'achat devant être déposé avec Allen H. Johness, encanteur, pour lier la vente au moment de l'adjudication.

ALLEN H. JOHNESS, Encanteur.

W. B. Hero, avocat.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Philip Passalaqua

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 91 085 — Division E. Attendu que Mme Ophelia Pres veuve de Philip Passalaqua a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip Passalaqua, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours de la vente ci-après, les raisons pour lesquelles ladite pétition ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. [illegible]

Succession de Wilhelm Brunghi et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91 095—Division [illegible] Attendu que Joseph Brunghi a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wilhelm Brunghi et Marie Meyer, son épouse, décédés intestats, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles ladite pétition ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. N. E. Humphrey, avocat. [illegible] 9 13 14

Succession de Richard J. McTierran.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 90 282—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Fanny B. Kastler, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

7 oct—7 11 16

Succession de Mme Marie Josephine Vicmar, épouse de Frank J. Chauvet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No [illegible]—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Chauvet, curateur à succession administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — Lagiet & Hebert, avocats.

[illegible] 8 12 17

Succession de Henry Gassenberger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91 097—Division A—Attendu que [illegible] administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gassenberger, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. N. E. Humphrey, avocat.

[illegible] 9 13 14

Succession de John H. Ordway.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90 670—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte final présenté par Mme Eugénie C. Herbst, Administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.

7 oct—7 11 16

Succession de Wm J. Mellor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 90 190—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Frank J. Chauvet, curateur à succession administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. — L. R. Hoever et E. A. Parsons, avocats pour l'administratrice.

5 oct—5 9 14

Succession de Mme Geo. E. Kroeger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 89 833—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir pour lesquelles le compte présenté par Philip Heintz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Lagiet & Gleason, avocats.

5 oct—5 9 14

Succession de Mme Jane Milleen, veuve de John Gulrovich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 90,481—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Nicholas Gulrovich, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—McOlskey & Benedict, avocats.

2 oct—2 6 11

Succession de Samuel O. Leblanc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 88,255.—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. C. Leblanc et J. E. Lindsay et W. B. Barkenroad, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—C. S. Hebert, avocat.

2 oct—2 7 12

Succession de Joseph Heintz et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 88 501—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons qu'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Philip Heintz, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—W. Alexander Bahns, avocat.

30 sept—30—oct 4 9

AVIS AUX CREANCIERS

A. D. Kern Printing Co. Ltd. vs Retailers Ice and Cold Storage Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 88 975—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Alexander Allison, Receiver dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Demoge et Mme Harry B. Chaffe, avocat pour le Receiver.

5 oct—5 9 14

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un intérêt, etc., dans une succession de valeur.

Thomas I. Begg vs Robert J. Maloney et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No [illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, [illegible] entre les rues [illegible] et [illegible] mer District de cette ville, le 11 octobre 1909, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous droits [illegible] Robert Maloney [illegible] Succession de Mme Elizabeth H. Maloney, épouse [illegible] H. Maloney, No 90 480 [illegible] Cour Civile de District [illegible] paroisse d'Orléans, soit [illegible] un septième de ladite succession [illegible] et de [illegible] ses droits [illegible].

L'inventaire pris par Maloney [illegible] notaire, le 1er septembre 1909, [illegible] No 90 480 [illegible] Mme Eugénie C. Herbst, Administratrice [illegible] que \$2 803.00.

Meubles et mobiliers au domicile de feu feu No 1720 rue Constantinople, Nouvelle-Orléans, \$271.00. 13 actions du stock de la Lafayette Fire Ins. Co. \$2 600. dix actions du stock de la Hibernia Bank & Trust Co. à \$525 par actions \$5 250.00.

100 actions communes du Stock N. O. Railways & Light Co., \$1 950.

100 actions de Stock N. O. Land Company \$2 970.

1 billet de Mme Andrewa, \$3 825.13.

Réclamation de la procès de James H. Maloney vs Maison Blanche, \$2 000.

Procès Jos H. Maloney vs Mme H. Schwartz \$13 500.

1—Un terrain borné par les rues Camp, Julie, St Charles et St Joseph, avant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Camp et entre les rues Julie et St Joseph sur 173 pieds de profondeur, la tout enregistré dans le livre 119 folio 187 \$5 000.

2—Une moitié indivise de 3 terrains A, B, C, sur un dessin annexé à un acte du 11 avril 1896, en l'îlet borné par les rues Joséphine, Magasin, Camp et St André, le lot A avant quarante sept pieds, neuf pouces quatre lignes de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt treize pieds, sept pouces quatre lignes en le côté le plus près de la rue Magasin, cent quatre-vingt-douze pieds, six pouces et quatre lignes sur le côté divisant du lot B. Le lot B mesurant trente-huit pieds onze pouces de face à la rue Joséphine sur cent quatre vingt onze pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot C. Le lot C mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes sur le côté du lot B, cent quatre vingt onze pieds deux pouces et quatre lignes sur le côté près de la rue Camp, acquis par J. H. Maloney de Henry Abraham, par acte passé pardevant J. Bedernagel, notaire, le 11 avril 1895, enregistré livre 128, folio 244 \$5 500.

3—12 terrains dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Jersey ou Annonciation et Levée, No 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 sur un devis de D. Hémecourt du 7 février 1877, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, 17 avril 1877 de la vente de Frederic Wintz à Mme Clara Roquereau, le lot 11 ayant trente pieds de face à la rue Jersey, trente pieds six pouces et deux lignes dans le fond, cent cinquante-deux pieds un pouce et cinq lignes de profondeur.

Le lot 13